



PRÉFET DE LA SEINE- MARITIME

Liberté
Égalité
Fraternité

10 novembre 2021



Lettre d'information France Relance en Seine-Maritime

Édito



Pierre-André Durand
Préfet de la région
Normandie, préfet
de la Seine-Maritime.

Au mois d'octobre, le président de la république a annoncé la mise en place de France 2030, véritable stratégie macroéconomique de réimplantation industrielle via des investissements ciblés de moyen terme. Si les détails de ce plan et ses modalités de gouvernance ne sont pas encore connus, nous savons d'ores et déjà qu'il s'articulera autour de dix grands objectifs et trois thématiques principales : l'énergie, les filières industrielles stratégiques et l'exploration spatiale et marine. In fine, les 30 milliards d'euros d'investissements qui y sont consacrés devront favoriser l'innovation française et la performance industrielle, dans une logique de croissance verte.

En ce sens, France 2030 s'inscrit dans la lignée du quoi qu'il en coûte puis du plan de relance. Face à l'épidémie, il s'est d'abord agi de sauvegarder le tissu productif : les mesures déployées dans le cadre du plan de soutien ont permis d'atteindre cet objectif. Dans un second temps, le plan de relance est venu accélérer les actions matures dans trois domaines : l'écologie, la compétitivité et la cohésion. Les crédits alloués sont en train d'être engagés, le rythme annoncé est tenu. Le rebond économique constaté et la baisse du niveau de chômage permettent à présent d'envisager la suite et l'horizon 2030.

Le trait d'union entre France Relance et France 2030 est notamment constitué par le quatrième Programme d'Investissement d'Avenir (PIA 4). Doté de 20 milliards d'euros, dont 11 milliards dans le cadre de France Relance, ce programme a vocation à financer des projets de moyen et long terme dans l'innovation, en faveur des générations futures. Une partie (7.5 milliards d'euros) permettra d'irriguer les écosystèmes d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, tandis que l'autre (12.5 milliards d'euros) vise quelques filières et technologies émergentes considérées comme prioritaires : les technologies numériques, la santé, les énergies décarbonées, l'agriculture responsable et la souveraineté alimentaire, les transports et mobilité durables, les villes de demain, les industries culturelles et créatives notamment.

Dans ce cadre, une quinzaine d'appels à projets ou d'appels à manifestation d'intérêt sont actuellement ouverts. J'ai souhaité que la lettre d'information leur soit consacrée.

Sommaire

APPELS À PROJETS ET AIDES

Plan d'Investissement d'Avenir :

- Transition écologique et énergétique
- Santé du futur
- Éducation, formation, jeunesse, culture
- Innovation des entreprises, industrie et services
- Villes durables et territoires



Transition écologique et énergétique

1. L'appel à projets « **Briques technologiques et démonstrateurs** », opéré par l'ADEME, vise à soutenir des travaux d'innovation, permettant de développer ou d'améliorer les composants et systèmes liés à la production, au transport d'hydrogène et à ses usages. Les projets devront s'inscrire dans au moins un des quatre axes présentés ci-après :

- Axe 1 - Briques technologiques : composants et systèmes innovants
- Axe 2 - Pilotes (ou premières commerciales) innovants industriels et réseaux, fourniture temporaire ou localisée d'énergie
- Axe 3 - Conception et démonstration de nouveaux véhicules
- Axe 4 - Grands démonstrateurs d'électrolyse

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 31 décembre 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.vehiculedefutur.com/2020-10-15-Appel-a-projets-Briques-technologiques-et-demonstrateurs-Hydrogene.html>

2. L'appel à projets « **Solutions innovantes pour la gestion des déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond** » vise à poursuivre les travaux de recherche menés autour des déchets radioactifs en vue d'améliorer et d'optimiser leurs solutions de gestion. Il s'inscrit au sein du volet dirigé du quatrième Programme d'investissements d'avenir (PIA) et est opéré par Bpifrance.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 1^{er} mars 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-solutions-innovantes-pour-la-gestion-des-matieres-et-dechets-radioactifs-et-la-recherche-dalternatives-au-stockage-geologique-profond>

3. L'appel à projets « **Développement d'une filière de production française de carburants aéronautiques durables** », opéré par l'ADEME, vise à soutenir des projets de recherche et développement portés par des entreprises, seules ou associées au sein d'un consortium. L'objectif est d'accélérer la mise sur le marché de solutions ambitieuses, innovantes et durables, depuis les phases de recherche industrielle jusqu'à la démonstration opérationnelle.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 29 avril 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210726/carb-aero2021-154>

4. Dans le cadre de la stratégie d'accélération « Digitalisation et Décarbonation des Mobilités », l'AMI « **Digitalisation et décarbonation du transport ferroviaire** », opéré par l'ADEME, vise à poursuivre les travaux de recherche menés autour des déchets radioactifs dans l'objectif d'améliorer et d'optimiser leurs solutions de gestion. Trois thématiques d'investissements prioritaires sont concernées : le train léger pour la desserte fine des territoires, le réseau ferroviaire digitalisé 4.0/ERTMS niveau 3, et enfin le fret ferroviaire automatisé.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert **jusqu'au 30 novembre 2021 à 12h00**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/aap/france-relance/ami-digitilisation-et-decarbonation-du-transport-ferroviaire>

5. Sous la supervision de l'ADEME, l'appel à projets « **Solutions innovantes pour l'amélioration de la recyclabilité, le recyclage et la réincorporation des matériaux** » couvre un périmètre de plusieurs thématiques : les technologies du tri des matériaux, étape essentielle en vue d'améliorer la qualité des matières premières de recyclage ; le recyclage des plastiques ; recyclage des métaux stratégiques. Les thématiques de recyclage des textiles, des composites et des papiers cartons viendront s'ajouter au périmètre des thématiques de l'AAP lors du premier semestre 2022.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 26 juillet 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210728/pia4-rrr2021-153>

Santé du futur

6. L'appel à projets « **Évaluation du bénéfice médical et/ou économique des dispositifs médicaux basés ou à base d'intelligence artificielle** », opéré par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), vise à encourager et soutenir les projets relatifs à l'évaluation du bénéfice des dispositifs médicaux numériques ou à base d'intelligence artificielle. Ces projets d'évaluation peuvent porter sur :

- une technologie qui n'est pas encore sur le marché
- une technologie qui est déjà sur le marché et a déjà obtenu un marquage CE et/ou FDA

Les résultats de ces projets permettront de justifier l'utilisation du dispositif testé (il peut s'agir d'un dispositif médical, d'un dispositif médical implantable actif ou bien d'un dispositif médical de diagnostic in vitro). L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 2 mars 2022**.

Pour déposer un dossier : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-evaluation-du-benefice-medical-et-ou-economique-des-dispositifs-medicaux-numeriques-ou-a-base-dintelligence-artificielle>

Pour plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/sante-ouverture-de-l-appel-a-projets-evaluation-du-benefice-medical-et-ou-economique-des-dispositifs>

Éducation, formation, jeunesse et culture

7. Le présent appel à projets « **Soutenir les alternatives vertes** » s'adresse aux entreprises, associations ou opérateurs culturels porteurs d'un projet d'expérimentation, d'amélioration, d'innovation (innovation incrémentale), voire de rupture technologique en faveur des alternatives vertes au bénéfice du secteur culturel. Il a notamment pour objectifs de :

- faire émerger plus de solutions techniques et de processus verts dans les pratiques de la culture;
- permettre la généralisation de ces solutions et processus ;
- favoriser de nouveaux usages plus durables dans le secteur culturel (le modèle de dossier de candidature sera publié prochainement).

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 3 décembre 2021**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-projets-Alternatives-vertes>

8. L'appel à projets « **Boussole des jeunes** » vise à permettre un accompagnement des jeunes facilité, plus de lisibilité pour les offres dédiées à la jeunesse et une coopération des acteurs améliorée. La Boussole des jeunes vise particulièrement à remobiliser les jeunes les plus en difficulté et

éloignés de la connaissance des dispositifs auxquels ils peuvent prétendre.

Opéré par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, l'appel à projets est ouvert **jusqu'au 30 juin 2023**.

Pour déposer un dossier et pour avoir plus d'informations : <https://www.caf.fr/sites/default/files/caf/301/PARTENAIRES/Appel%20promeneur%20d%20un%20net/BDJ%20AAP%20du%20Gard%20.pdf>

9. L'AMI « **Culture, patrimoine et numérique** » s'inscrit dans le cadre des investissements d'avenir et vise principalement à soutenir le rapprochement d'établissements culturels et des partenaires issus du secteur privé au sein de « sociétés de projets » valorisant la culture et le patrimoine par le numérique. Les projets ciblés pourront notamment relever des domaines suivants :
- valorisation d'œuvres, de monuments ou de savoir-faire (artistiques, culturels ou patrimoniaux) grâce au numérique
 - réalité virtuelle ou augmentée, numérisation et impression 3D
 - création de nouvelles offres de contenus culturels accessibles sur Internet ou autres supports numériques
 - numérisation, création, production, gestion, valorisation et diffusion des contenus numériques et des données associées
 - création de nouvelles offres innovantes concernant l'usage de contenus et services culturels (découverte, expérience, consommation, personnalisation)
 - valorisation d'actifs immatériels culturels, notamment les marques culturelles.

L'intervention de la Caisse des Dépôts et des Consignations, en tant qu'investisseur avisé se fera en fonds propres ou quasi-fonds propres (titres participatifs, obligations convertibles...) pour des montants généralement de un à dix millions d'euros.

L'appel à manifestation d'intérêt est ouvert **jusqu'au 31 décembre 2021**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets/Appel-a-Manifestations-d-Interet-Culture-Patrimoine-et-Numerique>

Innovation des entreprises, industrie et services

10. Opéré par la Bpifrance, l'appel à projets « **i-Démo** » dans le cadre du PIA, vise à développer les entreprises industrielles et les services sur les marchés porteurs, créateurs de valeurs et de compétitivité pour notre économie et promouvant les transitions énergétiques, écologiques, et numériques. Ce programme a pour objectif des retombées économiques, technologiques, environnementales et des retombées indirectes en termes de structuration durable de filières. Et concerne toutes les entreprises partenaires.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 3 mai 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-i-demo>

11. L'appel à projets « **Solutions et technologies innovantes pour les batteries** », opéré par BpiFrance, a pour objectif de développer une offre nationale, de l'extraction des matériaux stratégiques au recyclage, en promouvant la recherche, l'innovation et le premier déploiement industriel de projets pertinents. Les projets attendus s'inscrivent, ou du moins, ont un lien avec les thématiques prioritaires suivantes :
- Thème 1 : Composants nécessaires à la fabrication des cellules des batteries lithium-ion
 - Thème 2 : Nouvelles électrochimies de batteries, réduisant notamment les prélèvements en cobalt et en nickel

- Thème 3 : Procédés de fabrication et de reconditionnement des batteries
- Thème 4 : Systèmes et packs batteries innovants

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 10 janvier 2023**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-relatif-a-la-strategie-dacceleration-batteries-solutions-et-technologies-innovantes-pour-les-batteries>

12. Le présent appel à projets « **Mobilités routières automatisées, infrastructures de services connectées et bas carbone** », opéré par BpiFrance, vise à soutenir le développement d'une offre souveraine de systèmes, composants et services dans la mobilité routière automatisée, connectée et bas carbone. Deux thématiques ressortent à travers les projets visés :

- Systèmes et véhicules automatisés et connectés, y compris pilotes de services de mobilité de personnes à l'échelle d'un territoire
- Infrastructures routières : maintenance prédictive et équipements intelligents de service à la mobilité routière

Tout projet individuel monté par une grande entreprise doit avoir un coût minimum de 5 millions d'euros, et 2 millions pour les PME et ETI. L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 11 janvier 2023**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.bpifrance.fr/nos-appels-a-projets-concours/appel-a-projets-mobilites-routieres-automatisees-infrastructures-de-services-connectees-et-bas-carbone>

13. L'appel à projets « **Logistique 4.0** » opéré par l'ADEME s'inscrit dans le cadre dans le quatrième Programme d'investissements d'avenir et priorise les objectifs de transition écologique, de compétitivité économique, de cohésion des territoires, de souveraineté et de résilience. Le développement d'une « logistique 4.0 » répond aux enjeux d'amélioration de la compétitivité de la chaîne logistique en France et de contrôle de son impact environnemental. Le secteur de la logistique doit contribuer à renforcer la résilience économique de la France et se doit par ailleurs de répondre aux enjeux des évolutions sociétales qui l'impactent fortement. Les projets pourront être de plusieurs types pour répondre aux enjeux :

- Développement de briques technologiques, pouvant aller jusqu'à une preuve de concept;
- Développement d'un système global innovant ou intégrant des briques innovantes, pouvant aller jusqu'à une phase de démonstration industrielle;
- Expérimentation d'un système innovant dans le cadre d'un démonstrateur territorial permettant de valider la pertinence technico-économique de la solution en usage représentatif.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 15 mai 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/lancement-appel-projets-logistique>

Ville durable et territoires

14. Pour répondre aux enjeux de transition écologique, l'appel à projets « **Industrialisation de produits et systèmes constructifs bois et autres produits biosourcés** », opéré par l'ADEME, a pour objectif de soutenir la massification de la construction et de la rénovation bois ainsi que d'anticiper une montée en charge de la construction bois et biosourcée. Il s'adresse à l'ensemble de la filière bois et aux autres matériaux biosourcés afin de permettre l'association de dispositifs de construction mixtes utilisant à la fois le bois et d'autres matières biosourcées (palle, chanvre) et de réunir au sein d'un même AAP des entreprises qui expriment un besoin commun de création ou d'extension d'unités de production, ou de développement de technologies innovantes.

L'appel à projets est ouvert **jusqu'au 14 octobre 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/aides-financieres/20210716/scb2021-152>

15. Opéré par la Caisse des dépôts et consignations, l'appel à projets « **Territoires intelligents et durables** », doté de 30 millions d'euros, vise à permettre :

- la structuration de modèles économiques, de modèles de gouvernance et d'outils d'évaluation répondant au concept de « territoire intelligent » ;
- l'émergence de solutions reposant sur l'exploitation de données, souveraines et adaptées aux spécificités des services publics territoriaux ;
- la structuration d'un écosystème national d'acteurs, basé sur des expériences de « territoires intelligents et durables », favorisant le partage de retours d'expériences, la mise en place de méthodes et la diffusion de bonnes pratiques dans une optique de répliquabilité.

Cet AAP a vocation à soutenir principalement les collectivités territoriales, syndicats mixtes ou syndicats intercommunaux ayant pour ambition d'apporter une solution à un problème de pilotage de politiques publiques ou d'améliorer la gestion ou l'exploitation d'un ou plusieurs services aux usagers.

Organisé en deux vagues (la première se terminant 17 janvier 2022), cet appel à projet est ouvert **jusqu'au 7 septembre 2022**.

Pour déposer un dossier et pour plus d'informations : <https://www.economie.gouv.fr/plan-de-relance/lancement-appel-projets-territoires-intelligents-durables>